

Services de bibliothèque élargis pour les usagers incapables de lire les imprimés

Les citoyens incapables de lire les imprimés peuvent désormais avoir un meilleur accès aux ressources de bibliothèque numériques gratuites du projet Réseau national de services de bibliothèque équitables (RNSBE), et cela grâce à un investissement de 100 000 \$ que le Gouvernement de la Saskatchewan a annoncé dans son budget 2013-2014.

« Le Gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé à offrir à tous les citoyens et citoyennes de la province un accès équitable aux programmes et aux ressources, » a déclaré le ministre de l'Éducation Don Morgan. « Ce projet a permis l'expansion des collections de livres parlés numériques dans toutes les bibliothèques de la province. Toutes les personnes incapables de lire les imprimés pourront ainsi s'adonner à leur passion pour la lecture et s'engager dans l'apprentissage à vie. »

La Bibliothèque provinciale et Bureau de la littératie (PLLO) de la Saskatchewan s'est associée à la *B.C. Libraries Cooperative* pour développer le dépôt du Système canadien de la bibliothèque accessible (SCBA) qui fait partie du RNSBE. D'autres partenaires provinciaux se joindront au projet, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba.

La Saskatchewan est la première province à lancer le nouveau service, qui permet d'accéder actuellement à plus de 800 ressources du RNSBE, grâce au catalogue provincial du service d'information et de bibliothèques de la Saskatchewan (Saskatchewan Information & Library Services, SILS). Plus de 40 000 autres titres seront ajoutés cet été et intégrés au catalogue du SILS l'année prochaine.

« Les personnes incapables de lire les imprimés mènent un combat quotidien pour l'égalité et le respect, » a déclaré Gwen Schmidt, coordonnatrice du service d'accès et de rayonnement de la bibliothèque publique de Saskatoon. « Notre objectif devrait être d'offrir à ces personnes un service équitable et dynamique. La base de données du RNSBE et du Système canadien de la bibliothèque accessible (SCBA) nous aidera considérablement à le faire. »

Les usagers incapables de lire les imprimés peuvent se rendre à leur bibliothèque locale pour accéder aux ressources du RNSBE qui comprennent des livres parlés et des dossiers électroniques en braille. On appelle incapacité à lire des imprimés la privation en tout ou en grande partie du sens de la vue, l'incapacité d'orienter son regard, l'incapacité de tenir ou de manipuler un livre ou encore, une insuffisance relative à la compréhension.

Pour en savoir d'avantage sur le projet RNSBE, consultez <http://www.lib.sk.ca/NNELS>, <https://nnels.ca/fr/bienvenue-dans-le-scba> ou allez à votre bibliothèque publique locale.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, prière de s'adresser à :

Kelly Johnston
Ministère de l'Éducation
Regina

Téléphone : 306-787-1069
Courriel: Kelly.johnston@gov.sk.ca
Cellulaire: 306-533-7506

Q & R

Q. Quelle est la différence entre le RNSBE et le SCBA?

Le RNSBE (Réseau national de services de bibliothèque équitables) est le partenariat qui a élaboré, et qui maintient, le dépôt de ressources numériques du SCBA (Système canadien de la bibliothèque accessible) pour les personnes incapables de lire les imprimés.

Q. Combien de ressources sont offertes par le biais du catalogue du SILS et combien, par le SCBA?

Le dépôt du SCBA renferme actuellement 10 000 ressources et le SILS en a incorporé 877. La Saskatchewan ajoute des documents du SCBA au catalogue du SILS pour permettre l'accès homogène à toutes les ressources disponibles des bibliothèques publiques. À l'avenir, les ressources du SCBA seront intégrées au SILS sur une base mensuelle.

Q. Comment l'utilisateur incapable de lire les imprimés peut-il accéder aux ressources du SCBA?

L'utilisateur peut avoir accès aux documents en consultant le catalogue du SILS ou en se rendant directement au dépôt du SCBA qui est affiché sur le site Web du RNSBE. Dans les deux cas, l'utilisateur qui veut accéder aux ressources doit être titulaire d'une carte de bibliothèque du SILS et être authentifié comme usager incapable de lire les imprimés.

Q. Quel est maintenant le nombre de ressources à la disposition de l'utilisateur incapable de lire les imprimés par rapport au nombre disponible avant le lancement du SCBA/RNSBE?

Avant le lancement du SCBA, l'utilisateur des bibliothèques saskatchewanaises qui a une déficience visuelle n'avait accès à aucune ressource à l'échelle de la province. Le SCBA représente un progrès considérable en ce qui a trait à l'équité en matière de services de bibliothèque. Parmi les ressources disponibles par le biais du SCBA, certaines auront une teneur saskatchewanaise et le contenu particulier que demande l'utilisateur de la Saskatchewan.

Q. J'ai lu l'article dans le Leader Post le mois dernier. Le service n'a-t-il pas déjà été lancé? N'a-t-il pas aussi été lancé dans d'autres provinces?

Le service est disponible dans d'autres provinces, mais à l'essai seulement. Par contre, la Saskatchewan sera la première province à promouvoir le service auprès du public et à le lancer. Il est déjà disponible dans la province depuis décembre, mais de manière officieuse. Le personnel des bibliothèques l'a testé et désormais toute la province pourra y accéder. Pendant cette période, il est possible que les usagers aient pu tomber sur ces ressources, car les documents sont disponibles dans le catalogue commun à toute la province.